

# AVIS

COMMUNE DE MEGEVE

DECLARATION DE PROJET EMPORTANT MISE EN COMPATIBILITE N° 3

DU PLAN LOCAL D'URBANISME

## CONCERTATION PREALABLE

Il sera procédé à une concertation préalable avec le public sur le projet de déclaration de projet emportant mise en compatibilité n° 3 du PLU.

### Objet de la concertation :

Restructuration du domaine skiable sur le secteur de « Rochebrune », qui doit permettre le remplacement de quatre remontées mécaniques par trois, la création d'une nouvelle piste de ski alpin et l'implantation de réseaux de neige de culture.

Cette concertation est organisée à l'initiative de la Commune.

Elle se déroulera sur une durée de quarante sept (47) jours consécutifs :

**du vendredi 19 octobre 2018 au mercredi 5 décembre 2018.**

### Modalités de la concertation préalable :

1 - Mise à disposition d'un dossier de présentation en Mairie de Megève :

- Auprès du pôle DAD, où toute personne pourra le consulter du lundi au vendredi de 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 17h00.
- Le dossier sera également accessible en téléchargement sur le site Internet de la Commune de Megève : [www.megeve.fr](http://www.megeve.fr)

Le dossier de présentation comprend :

- une notice de présentation ;
- l'extrait du règlement graphique nécessitant la mise en compatibilité ;
- les textes qui régissent la concertation préalable.

2 - Recueil des observations du public.

Pendant toute la phase de concertation préalable, les personnes intéressées pourront consigner leurs observations :

- sur le registre d'observations déposé à cet effet en Mairie de Megève auprès du pôle DAD et accessible du lundi au vendredi de 8h30 à 12h et de 13h30 à 17h00 ;
- par courrier à l'attention de Mme le Maire de Megève envoyé à Mairie de Megève - BP 23 - 74120 MEGEVE. Les courriers seront annexés au registre d'observations.
- par courrier électronique à l'adresse suivante : [mairie.megeve@megeve.fr](mailto:mairie.megeve@megeve.fr)  
Les mails seront annexés au registre d'observations.  
L'objet du message devra comporter la mention « Déclaration de projet – Restructuration du domaine skiable de Rochebrune : concertation préalable du public »

3 - Une réunion publique sera organisée le **lundi 5 novembre 2018 à 19h30 à l'auditorium de Megève.**

4 - Une présentation du projet sera effectuée dans la lettre de Megève n°36 d'octobre 2018.

L'autorité responsable de la procédure est la Commune de Megève représentée par son Maire Madame Catherine JULLIEN-BRECHES, dont le siège administratif est situé 1 place de l'Eglise à 74120 MEGEVE.

**Des informations peuvent être demandées auprès de la SA « REMONTEES MECANIQUES DE MEGEVE » - 220 route du Téléphérique de Rochebrune – 74120 MEGEVE.**